



## Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

### AVIS PUBLIC

**DATE D'ADOPTION DU BUDGET 2023  
ET DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS (PTI) 2023-2024-2025**

**Aux contribuables de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Chantal Delisle, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix que le Budget pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le Programme triennal en immobilisations (PTI) pour les années 2023-2024-2025 seront adoptés lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le **lundi 19 décembre 2022 au bureau municipal et débutera à 18 h 30**; le tout en vertu de la résolution numéro 2022-12-06#05 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 décembre 2022.

DONNÉ à Notre-Dame-de-la-Paix, ce 7<sup>e</sup> jour de décembre deux mille vingt-deux.

  
Chantal Delisle, Directrice générale  
et Greffière-trésorière